



Journal de l'environnement

à la une

eau

air

déchets

santé / sécurité

énergie

sites & sols

Tri/Collecte Valorisation Stockage / Transport Cycle de vie Droit/Fiscalité Politique/Société

Abonnez-vous gratuitement à la newsletter du Journal de l'Environnement



dans la rubrique

Tri/Collecte

Vers une filière pour les seringues usagées des ménages

06/02/2007

La Guadeloupe face à ses problèmes de déchets

02/02/2007

VHU: pas de révision des objectifs de 2015

01/02/2007

Valo

Les eurodéputés fermes contre l'incinération

14/02/2007

Directive déchets: les propositions du Parlement

13/02/2007

Déchets ménagers:

Valorplast toujours en tête

15/01/2007

Stockage/Transport

Pneus: Nelly Olin lance un appel aux professionnels

30/01/2007

Trafic de déchets entre le Royaume-Uni et la Chine

29/01/2007

Les déchets radioactifs

veille

Identifiez vos textes juridiques en HSE spécifiquement applicables à vos installations

Les référentiels juridiques et audits de conformité, proposés par **Envirodroit.net**, vous accompagnent dans vos démarches de certification ISO 14001 et OSHAS 18001.

envirodroit.net

formation

Collecte et traitement des déchets ménagers

Contrôler et Améliorer l'Exécution de vos Marchés

- du 20 au 21 Mars 2007

- du 06 au 07 Juin 2007



Etudes

Gérez vos risques juridiques HSE dans l'Union



Le décret sur les sacs de caisse recalé par la Commission

06/12/2006 13:37

Comme l'avait prévu l'Ademe au moment de son adoption, en 2005, la Commission estime pour le moment que l'interdiction des sacs de caisse en plastique non biodégradable est incompatible avec la réglementation communautaire.

imprimer le document

Envoyer ce document



Analyser

par Claire Avignon

dans le JOURNAL

Sénat: seulement les sacs de caisse

Les députés votent la fin des sacs

Des sacs réutilisables plutôt que biodégradables

Sacs plastique: aucune solution en vue

Luxembourg : haro sur les sacs de caisse

La Commission européenne a donné à la France jusqu'au 15 février pour justifier du bénéfice environnemental du projet de décret relatif à l'application de l'article 47 de la loi d'orientation agricole (1). Le texte vise «l'interdiction, à compter du 1er janvier 2010, de la distribution au consommateur final, à titre gratuit ou onéreux, de sacs de caisse à usage unique en plastique non biodégradable.»

Selon la Commission européenne, le projet de décret n'est pas conforme à la directive emballages (2). «Nous n'avons pas le droit de prendre des mesures limitatives envers les produits qui répondent aux exigences de la directive, confirme-t-on au ministère. Mais, nous pensons que c'est un peu hypocrite de changer de méthode: peu importe le moyen pourvu qu'on atteigne notre objectif environnemental.»

pour aller plus loin

Vers la loi
d'orientation agricole
Vers la directive
emballages
Vers le communiqué
de l'Ademe
Vers le site du
ministère irlandais
sur le dispositif
relatif aux sacs de
caisse

Cette ligne de défense doit permettre de contrer un argument de la Commission: pourquoi passer par une interdiction, alors que d'autres moyens sont à disposition? Ainsi, en mars 2002, l'Irlande a introduit une taxe de 15 centimes d'euro par sac en plastique. Le ministère irlandais chargé de l'environnement estime à 90% la baisse de la consommation de ces sacs. Au passage, les 10% restant permettent aux pouvoirs publics d'empocher la coquette somme de 10 millions d'euros par an, dédiés à la gestion des déchets et à d'autres initiatives environnementales. Mais la France craint, en prenant exemple sur l'Irlande, de créer une nouvelle usine à gaz.

Au-delà du dispositif mis en œuvre se pose la question même de l'intérêt environnemental de cette interdiction. Les députés UMP qui ont déposé l'amendement au projet de loi sur l'agriculture en octobre 2005, Francis Delattre et Marc Le Fur, ont à l'époque utilisé des arguments économiques, le coût important du traitement des sacs et emballages en plastique, mais surtout écologiques: «Selon l'Ifremer, les deux tiers des pollutions marines sont constitués par des sacs en plastique qui mettent plusieurs années à disparaître», se sont émus les parlementaires.

Une position tempérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) qui juge «prioritaires» les sacs cabas réutilisables, avec pour objectif la diminution du nombre de sacs jetables. L'agence a par ailleurs rappelé, au moment du vote de la loi, que si les sacs biodégradables «constituent une amélioration notable vis-à-vis de l'environnement», ils ne sont pas «synonymes d'absence totale d'impact» sur celui-ci.

Au final, la mesure est surtout défendue par le secteur agricole qui y voit un nouveau débouché assuré, celui des substituts aux plastiques d'origine végétale. «Les premières expériences locales montrent que l'interdiction des sacs de caisse non biodégradables marchent», assure-t-on au ministère. Il va tout de même être délicat pour le gouvernement français de défendre son dossier devant la Commission qui attend des réponses d'ordre environnementale à une mesure essentiellement agricole. D'ailleurs, c'est le ministère de l'Agriculture qui se charge de l'affaire, et non celui de l'Ecologie et du développement durable.

(1) Loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole

(2) Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages

posent problème à Zapatero
19/01/2007

Droit/Fiscalité
Eco-folio: Amorce
insatisfaite du barème
07/02/2007
Le Conseil de la
concurrence sanctionne
Veolia propreté et Sita
France
26/01/2007
Le Sénat est pour
l'élimination des
médicaments non utilisés
25/01/2007

Politique/Société
Une mauvaise impression
coûte cher
30/01/2007
Votez vert!
25/01/2007
Luxembourg: disparition
des sacs à usage unique
gratuits
22/01/2007

Européenne

Disposez des outils
nécessaires pour analyser les
transpositions nationales des
textes juridiques dans l'Union
Européenne.

redonline

formation

**COMUNDI et le Journal de
l'Environnement vous
présentent leurs 2 nouvelles
formations en
Environnement**

Découvrez les programmes
de formation inédits.



sondage

Seriez-vous intéressé par un
service de veille
internationale pour suivre
l'actualité juridique en
Environnement à l'étranger ?

- Uniquement Europe
des 25
- Europe des 25 + Etats-
Unis + Canada
- Europe des 25 + Etats-
Unis + Canada + Brésil
+ Chine

 [Haut de la page](#)

© 2007 - Journal de l'environnement - Tous droits réservés

[A propos du JDLE](#) | [Contacts](#) | [Inscription gratuite](#) | [Mentions légales](#) | [Publicité](#) | [Ajouter aux favoris](#)